

Énergie

● (1410)

[Traduction]

LES POSTES

LA CONVOCATION D'UNE RENCONTRE POUR RÉGLER LES SUJETS D'IRRITATION DANS LES RELATIONS OUVRIÈRES-PATRONALES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité. Ces jours derniers, des membres du Syndicat canadien des postiers ont observé des arrêts de travail en diverses régions du pays, dont hier à Saint-Jean, Terre-Neuve, pour protester contre diverses violations de leur contrat actuel de travail. Étant donné les répercussions désastreuses que ces arrêts de travail ont sur notre économie déjà gravement déprimée, je propose, appuyé par le député de Parry Sound-Muskoka (M. Darling):

Que le ministre des Postes prenne l'initiative de convoquer une rencontre groupant les dirigeants syndicaux, les hauts fonctionnaires du ministère des Postes et des représentants du Conseil du Trésor et du ministère du Travail afin de régler les sujets d'irritation dans les relations ouvrières-patronales au ministère des Postes qui sont à la source de la détérioration croissante du service postal canadien.

M. l'Orateur: Aux termes de l'article 43 du Règlement, une telle motion ne peut-être présentée qu'avec le consentement unanime. Y a-t-il un tel consentement?

Des voix: Non.

* * *

L'ÉNERGIE

LA COLLABORATION FÉDÉRALE-PROVINCIALE À L'AMÉNAGEMENT DES RESSOURCES HYDRAULIQUES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central-Nova): Monsieur l'Orateur, j'invoque également l'article 43 du Règlement pour soulever une question urgente. Voilà maintenant environ 4 ans que les pays de l'OPEP ont mis fin à l'ère de l'énergie bon marché, et la situation dans certaines régions du Canada est devenue critique en ce qui a trait au coût de l'énergie tant pour la consommation industrielle que pour la consommation domestique. Je propose donc, avec l'appui du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources présente de nouveaux projets d'aménagement précis, de concert avec des provinces comme Terre-Neuve qui possèdent d'importantes ressources hydro-électriques, afin que celles-ci puissent être exploitées au profit de tous les Canadiens et canalisées vers un réseau électrique national—mesures que tout gouvernement prévoyant aurait prises depuis longtemps.

M. l'Orateur: Toute motion proposée conformément à l'article 43 du Règlement requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non.

[M. l'Orateur.]

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

DEMANDE DE COLLABORATION MINISTÉRIELLE À LA MODERNISATION DE L'USINE DE LA SYDNEY STEEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Andy Hogan (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement. Le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a annoncé hier que, vu la conjoncture actuelle, le projet de construction d'un complexe sidérurgique au Cap-Breton ne serait pas réalisé. Par ailleurs, l'enquête officielle sur la population active indique un taux de chômage de 16.9 p. 100 au Cap-Breton en février, ce qui signifie que le taux réel est probablement plus proche des 22 p. 100. Je propose donc, appuyé par le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes):

Que la Chambre exhorte le ministre de l'Expansion économique régionale à exercer des pressions, de concert avec le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, en vue de la modernisation de la société Sydney Steel, de façon à assurer la stabilité de la main-d'œuvre dans cette industrie.

M. l'Orateur: Une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Non!

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA SITUATION ÉCONOMIQUE

L'ÉTABLISSEMENT D'UN ORGANISME PERMANENT DE CONSULTATION AVEC DIVERS PALIERS DE DÉCISION DE L'ÉCONOMIE

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Étant donné les nouvelles encourageantes selon lesquelles les représentants du patronat et du salariat seraient prêts à aborder dans un esprit de collaboration les questions touchant la politique économique nationale, le premier ministre peut-il nous dire s'il a l'intention de favoriser la consultation en établissant un mécanisme de consultation plus permanent et plus représentatif des groupes économiques du pays?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme nous l'avons mentionné l'automne dernier dans la publication gouvernementale *La voie à suivre*, nous entendons poursuivre et élargir ces consultations afin de rejoindre un nombre de plus en plus grand de porte-parole des divers paliers de décision de notre économie.

M. Clark: Si je comprends bien le premier ministre, aucun mécanisme de consultations régulières et générales qui rejoindrait le plus grand nombre possible de personnes qu'intéresse la politique économique n'est prévu. Est-ce exact?

M. Trudeau: Pour l'instant, nous n'avons pas l'intention d'établir de mécanisme officiel. Nous continuerons le genre de consultations que nous avons engagées jusqu'ici et nous leurs donnerons plus d'ampleur. En dernier lieu, nous verrons si ces consultations peuvent se faire dans un cadre plus précis.